

Accueils de Loisirs

Dossier d'inscription

Vacances de Toussaint 2020



pour les 3 - 11 ans

du 19 au 23 octobre :

à Aschères-le-Marché - Loury - Neuville-aux-Bois - Trainou
+ *Nouveau en test* : Rebrechien

du 26 octobre au 30 octobre :

à Trainou et à Vennecy
+ *Nouveau en test* : Neuville-aux-Bois

Dans le cadre de son action en direction de la population et plus particulièrement en faveur de l'enfance, la Communauté de Communes de la Forêt met en place un accueil de loisirs dans les communes d' **Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois, Rebrechien, Trainou et Vennecy** pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Un accueil de loisirs est également organisé par l'association de **Saint-Lyé-la-Forêt «Les Joyeux Lutins»**.

Les accueils d' **Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois, Rebrechien, Trainou et Vennecy** sont ouverts à toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, particulièrement les communes dans lesquelles aucun accueil associatif n'est organisé. Les accueils de loisirs associatifs accueillent également les enfants de l'ensemble du territoire.

A noter - important :

- L'ouverture de nos accueils est soumise à un minimum de 20 enfants inscrits. En dessous de ce seuil, la Communauté de Communes de la Forêt se réserve le droit de ne pas ouvrir un accueil.

- De même, chacun de nos accueils dispose de capacités d'accueil maximum que nous ne pouvons pas dépasser (enfants de moins de 6 ans, capacité totale), déterminées par les services de la PMI et de la DRDJSCS.

Dans ces 2 cas, la CCF peut être amenée à refuser le premier choix demandé. Le cas échéant, une solution alternative vous sera proposée.

Je souhaite que ces accueils vous donnent entière satisfaction et que vos enfants prennent un réel plaisir à les fréquenter.

Jean-François DESCHAMPS
Président de la CCF

Modalités d'inscriptions et facturation :

Les familles doivent effectuer une inscription administrative auprès du service enfance de la CCF pour l'année scolaire **2020-2021** (sauf si cela a déjà été fait à la rentrée).

Cette inscription se fait via un dossier papier à retirer :

- à la CCF
- dans les accueils de loisirs
- ou téléchargeable sur le site www.cc-foret.fr

Les dossiers d'inscription comprennent une fiche sanitaire, à laquelle les copies des pages de vaccination et une attestation d'assurance extrascolaire doit être jointe. **Les dossiers sont valables du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.**

Date limite d'inscription : **30 septembre 2020**

(Les demandes d'inscription transmises après la date limite seront étudiées en fonction des places restantes)

Attention ! Sans inscription administrative, aucun enfant ne pourra être accueilli dans les centres de loisirs CCF.

- **Inscription à la semaine**, à l'aide de la fiche jointe :
 - **4 jours minimum par semaine**
- Paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public (par chèque, chèques vacances, carte bancaire, espèces, ou télépaiement sur www.cc-foret.fr).

Fonctionnement de l'accueil :

- 7h30 : Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- 7h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
- 9h30 – 12h : Temps d'animation
- 12h00 – 13h30 : Retour au calme, déjeuner
- 13h30 – 14h30 : Temps calme (et sieste pour les plus petits)
- 14h30 – 17h00 : Temps d'animation et goûter
- 17h00 – 18h30 : Départ échelonné des enfants
- 18h30 : Fermeture de l'Accueil de Loisirs

Les accueils de loisirs participent à l'éducation des enfants, en complément de la famille, et en lien avec elle. Leur fonctionnement est assuré par un directeur et des animateurs professionnels et diplômés, sous la responsabilité de la coordonnatrice de la Communauté de Communes.

Un projet pédagogique encadre l'accueil de loisirs ainsi que les projets d'animation qui y sont proposés. Il est à la disposition des parents sur la structure. Les suggestions des parents participant à l'amélioration de la vie de l'accueil sont les bienvenues.

Tout besoin de départ en dehors des horaires spécifiés ci-dessus doit faire l'objet d'un accord préalable de la CCF. **Il n'y aura pas de facturation adaptée.**

Tarification et paiement :

Le tarif de l'accueil de loisirs des vacances est basé sur un taux d'effort, encadré par un tarif plancher et un tarif plafond. Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la séquence d'accueil.

- **Tarif pour un enfant accueilli :**

	Journée :	
	CCF	Hors CCF
tarif plancher	4,79 €	7,19 €
taux d'effort	1,60% du QF	2,40% du QF
tarif plafond	17,42 €	24,67 €

Exemple pour une famille résidant sur le territoire de la CCF, dont le quotient est de 1000 € :

tarif pour un enfant accueilli, pour une journée : $1000 \text{ €} * 1.60\% = 16 \text{ €}$

La fourniture d'une attestation de Quotient familial (QF) est indispensable pour pouvoir calculer votre tarif pour les différents services.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le QF retenu pour le calcul du tarif est celui calculé au 1^{er} janvier 2020.

En cas de non fourniture de votre QF, nous appliquerons le tarif plafond pour l'ensemble de nos services d'accueil.

Accueil Périscolaire et de Loisirs d'Aschères-le-Marché
15 rue Fleurie - 45170 Aschères-le-Marché
02.38.32.90.35

.....
Accueil Périscolaire et de Loisirs de Loury
208, rue du 17 juin 1940 - 45470 Loury
02.38.52.74.88

.....
Accueil Périscolaire et de Loisirs de Neuville-aux-Bois
Rue Just Roux - 45170 Neuville-aux-Bois
02.38.75.18.73.

.....
Accueil Périscolaire et de Loisirs de Rebrechien
2 rue Marguerite de Guitaut - 45470 Rebrechien
02.38.65.68.55

.....
Accueil Périscolaire et de Loisirs de Trainou
Accueil périscolaire et de loisirs
243, rue des Trois Croix - 45470 Trainou
02.38.65.67.75

.....
Accueil Périscolaire et de Loisirs de Vennecy
Place Saint Symphorien - 45760 Vennecy
02.38.75.05.45



Communauté de Communes de la Forêt
15, Rue du mail Est - 45170 Neuville-aux-Bois
02.38.91.86.08 - secretariat-enfance@cc-foret.fr
www.cc-foret.fr



Fiche d'inscription

Toussaint 2020

NOM de l'enfant :

PRÉNOM de l'enfant :

Mail / téléphone :

Date de naissance :

...../...../.....

Allergies alimentaires :

(fournir un certificat médical)

Repas sans porc :

Date, signature :

- **Date limite d'inscription : 30 septembre 2020**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement renseigner le dossier d'inscription SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2020).

Inscription à la semaine uniquement : 4 jours minimum

Semaine 1

Semaine 2

Aschères : Loury :

Neuville : Trainou :

Neuville : Rebrechien :

Venecy :

Trainou :

	Inscription
L 19/10	
M 20/10	
M 21/10	
J 22/10	
V 23/10	

	Inscription
L 26/10	
M 27/10	
M 28/10	
J 29/10	
V 30/10	

NOM de l'enfant :

.....

PRÉNOM de l'enfant :

.....

Mail / téléphone :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

Allergies alimentaires :

(fournir un certificat médical)

Repas sans porc :

Date, signature :

• **Date limite d'inscription : 30 septembre 2020**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2020).

Inscription à la semaine uniquement : 4 jours minimum

Semaine 1

Aschères :

Loury :

Neuville :

Rebrechien :

Trainou :

Neuville :

Trainou :

Vennecy :

Semaine 2

	Inscription
L 19/10	
M 20/10	
M 21/10	
J 22/10	
V 23/10	

	Inscription
L 26/10	
M 27/10	
M 28/10	
J 29/10	
V 30/10	